

Communiqué de presse

5 février 2020

SIX Exchange Regulation AG
Hardturmstrasse 201
Case postale
CH-8021 Zurich
www.six-exchange-regulation.com

Media Relations:
T +41 58 399 2227
pressoffice@six-group.com

L'amende contre GAM Holding AG a force de chose jugée

Par sa décision du 29 janvier 2020, la Commission des sanctions de SIX Swiss Exchange a infligé une amende à hauteur de CHF 400'000 contre GAM Holding AG pour infraction aux normes de présentation des comptes IFRS.

GAM Holding AG a entre-temps accepté la décision de la Commission des sanctions et indiqué renoncer à toute voie de recours. L'amende a donc force de chose jugée.

Dans son communiqué de presse du 4 décembre 2019, SIX Exchange Regulation AG a indiqué qu'elle avait transmis une requête de sanction contre GAM Holding AG à la Commission des sanctions. Elle a notamment fait valoir que GAM Holding AG avait omis de saisir un passif financier dans le bilan consolidé des comptes annuels 2017 selon les IFRS. De plus, GAM Holding AG n'aurait pas tenu compte des effets de revalorisation de ce passif financier dans le compte de résultat consolidé des comptes annuels 2017 selon les IFRS.

Dans le cadre de l'acquisition de Cantab Capital Partners LLP le 3 octobre 2016, GAM Holding AG s'est engagée contractuellement pour une durée indéterminée à verser une part des futures commissions de performance aux anciens propriétaires. Au moment de l'acquisition, puis à des dates de référence du bilan ultérieures, GAM Holding AG n'a pas fait figurer cet engagement contractuel au bilan comme passif financier, mais l'a uniquement présenté comme passif éventuel. La Commission des sanctions a qualifié l'engagement en question de passif financier au sens des normes comptables IFRS, devant être saisi au bilan et réévalué à chaque date de clôture. La Commission des sanctions qualifie l'infraction aux réglementations IFRS en vigueur de violation significative commise par négligence.

En conséquence, la Commission des sanctions a approuvé la requête de sanction de SIX Exchange Regulation AG et, par sa décision du 29 janvier 2020, a infligé une amende de CHF 400'000 à GAM Holding AG. La décision de la Commission des sanctions a entre-temps force de chose jugée, GAM Holding AG ayant annoncé renoncer à toute voie de recours.

Pour toute question, veuillez-vous adresser à Jürg Schneider, Head Media Relations.

Téléphone: +41 58 399 2129

E-Mail: pressoffice@six-group.com

SIX Exchange Regulation AG est l'un des organes régulatoires des plates-formes de négociation de SIX. SIX Exchange Regulation AG s'acquitte des tâches qui lui ont été assignées par le droit fédéral, applique les règles édictées par le Regulatory Board et surveille l'application des conditions légales et réglementaires. Dans le cadre de ses tâches variées, SIX Exchange Regulation AG dépose des demandes de sanctions à la Commission des sanctions ou peut prononcer des ordonnances de sanction. SIX Exchange Regulation AG est placé sous la responsabilité directe du président du conseil d'administration de SIX Group SA, ce qui garantit son indépendance à l'égard des activités opérationnelles de SIX Swiss Exchange SA et SIX Repo SA. SIX Exchange Regulation AG comprend les services Listing & Enforcement, responsable de la régulation des émetteurs, et Surveillance & Enforcement, chargé de la surveillance du négoce. www.six-exchange-regulation.com

Commission des sanctions

La Commission des sanctions peut prononcer des sanctions en cas d'infractions à des règlements de négoce, à des règlements de cotation et à des règlements complémentaires de SIX Exchange Regulation AG. Elle compte entre cinq et onze membres. La présidence de la Commission des sanctions ainsi que la moitié des membres sont élus par le Regulatory Board, les autres membres étant désignés par le conseil d'administration de SIX.

SIX exploite et développe des services d'infrastructure dans les unités d'affaires Securities & Exchanges, Banking Services et Financial Information, dans le but d'accroître l'efficacité, la qualité et la capacité d'innovation sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la place financière suisse. L'entreprise appartient à ses utilisateurs (127 banques). Avec ses quelque 2'600 collaborateurs et une présence dans 20 pays, elle a généré en 2018 des produits d'exploitation de plus de CHF 1,9 milliard et le bénéfice net du Groupe s'est établi à CHF 221,3 millions. www.six-group.com